



## **Prestation d’audiovisuel pour l’organisation des événements suivants :**

- Rencontre commémorative du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination Raciale ;
- Hommage à Feue Halima Warzazi ;
- Atelier de sensibilisation sur l’élaboration d’un guide de formation destiné aux journalistes.

**Tanger, 18–19 décembre 2025**

**TdRs N°03/DIDH/FNUAP**

**Termes de Références (TdRs)**

**Année : 2025**

## Article 1. Objet de la consultation

Prestation d'audiovisuel pour l'organisation des événements suivants :

- Rencontre commémorative du 60ème anniversaire de la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination Raciale ;
- Hommage à Feue Halima Warzazi ;
- Atelier de sensibilisation sur l'élaboration d'un guide de formation destiné aux journalistes.

Qui auront lieu le 18 et le 19 décembre 2025, à Tanger.

## Article 2. Conditions générales

Les prestations objet de cette consultation, seront réalisées conformément à la réglementation en vigueur, telle qu'elle a été stipulée dans les accords de partenariat et le guide de la dépense, ainsi que les normes admises dans le secteur de l'audiovisuel.

## Article 3. Consistance de la prestation

- Production d'un contenu sur Feue Halima Warzazi :

### Objectif du film

Produire un court métrage institutionnel retraçant le parcours diplomatique et en matière de Droits de l'Homme de Feue Halima Warzazi, mettant en valeur son rôle dans le développement du système onusien, notamment dans la lutte contre la discrimination raciale.

### Spécifications techniques :

- **Durée finale** : 3 minutes ( $\pm 10$  secondes)
- **Qualité vidéo** : Full HD 1080p

### Contenu et réalisation :

- Élaboration d'un scénario concis basé sur les données officielles fournies.
- Montage dynamique reflétant la dimension humaine et professionnelle.
- Utilisation d'archives photographiques haute résolution (fournies par l'Administration).
- Intégration de témoignages brefs : experts onusiens, personnalités nationales.

### Production graphique :

- Titres et sous-titres
- Ligne du temps (Timeline) retraçant les principales étapes de son parcours.
- Infographies synthétiques.

### Musique et audio :

- Musique de fond libre de droits
- Niveau audio normalisé à -6 dB.
- Possibilité d'un voice-over.

### Livrables :

- Fichier **MP4**.
- Versions optimisées pour Facebook, YouTube et Zoom.
- Film documentaire sur la journée du 18 décembre :

### Objectif :

Réaliser un film récapitulatif présentant les moments forts de la cérémonie officielle, destiné à être utilisé pour la communication institutionnelle.

### Spécifications techniques :

- **Durée** : 10 minutes
- **Qualité** : Full HD

### Couverture vidéo :

- Équipe de tournage composée de deux professionnels.
- Captation : sessions, délégations, exposition, accueil, témoignages, rencontres bilatérales.

### Matériel et techniques :

- Utilisation de caméras professionnelles.

### Montage et postproduction :

- Montage professionnel.
- Intégration de textes, éléments graphiques, logos de la Délégation et partenaires.
- Musique libre de droits.

### Livrables :

- Version principale **MP4 HD**.
- Version courte 1 minute pour les réseaux sociaux.
- **Diffusion en direct (Streaming)**
  - Lien Zoom ;
  - Diffusion en direct via la page Facebook ;
  - 3 caméras – technologie multcam ;
  - Équipe technique pour gestion et diffusion.

## **Article 4. Lieu et date de d'exécution**

- Le court film doit être livré au siège de la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme, avant le 17 décembre 2025.
- Le film documentaire doit être livré au siège de la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme avant le 30 décembre 2025.
- La diffusion en direct sera effectuée depuis l'hôtel Idou Malabata-Tanger, le 18 décembre 2025.

## Article 5. Modalité de règlement

Les paiements des prestations objet de la présente consultation sont consentis après la réalisation des prestations sur la base des prix indiqués au bordereau des prix détail estimatif. De ce fait le titulaire remet à l'administration une facture en 3 exemplaires décrivant les prestations réalisées et le montant à payer.

Les sommes dues au titulaire des TdRs seront versées au Compte bancaire du prestataire.

## Article 6. Bordereau des prix

Numéro de prix	Désignation	Unité de mesure	Quantité	Prix Unitaire HT en DH	Prix Total en DH
1	Production d'un contenu sur Feue Halima Warzazi	F	1		
2	Film documentaire sur la journée du 18 décembre	F	1		
3	Diffusion en direct (Streaming)	F	1		
<b>TOTAL HT</b>					
<b>TVA (20%)</b>					
<b>TOTAL TTC</b>					

Arrêté le présent Bordereau des prix – Détail estimatif au montant de .

## Article 7. Examen et évaluation des offres

Le responsable autorisé désigne une commission d'examen et d'évaluation des dossiers administratifs et techniques ainsi que les offres financières, le concurrent ayant présenté l'offre financière la moins disante est celui qui sera retenu.

Tout dossier administratif et technique incomplet sera écarté.

## Article 8. Condition de participation :

Peuvent, valablement, participer et être attributaire, ceux qui :

- Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- Sont en situation fiscale régulière ;
- Sont affiliées à la CNSS ou à un régime particulier de prévoyance sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de ces organismes ;
- Exercent l'une des activités en rapport avec l'objet de cette consultation.

## Article 9. Contenu de l'offre

### 1. Dossier Administratif :

- Les statuts de la société ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par le percepteur du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;
- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou par tout autre organisme de prévoyance sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers l'organisme concerné;
- Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation au registre de commerce en vertu de la législation en vigueur.

### 2. Dossier technique :

- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant, le cas échéant, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé, avec précisions de la qualité de sa participation.
- Les attestations délivrées par organismes qui ont éventuellement bénéficié de prestations analogues à celles objet de cette consultation. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

### 3. Offre financière

- Bordeaux des prix-détail estimatif.